



# Excursions et Séjours groupes





## A l'honneur en 2017 Pierre-Auguste Renoir

**Bienvenue dans l'Aube en Champagne** ..... p 3

### **Bulles et gourmandises**

Prestige du champagne et du cristal..... p 4  
Une journée « patrimoine et jardin »..... **NOUVEAUTÉ** p 5  
La gastronomie auboise ..... **NOUVEAUTÉ** p 6

### **Voyage dans le temps**

Sur les traces de Pierre-Auguste Renoir..... **NOUVEAUTÉ** p 7  
Château et musée Camille Claudel aux portes de Paris ..... **NOUVEAUTÉ** p 8  
A l'origine des Templiers..... **NOUVEAUTÉ** p 9

### **Nature**

L'Aube terre d'énergie d'hier à aujourd'hui ..... **NOUVEAUTÉ** p 10  
Des pans de bois au moulin à vent..... **NOUVEAUTÉ** p 11

### **Petits et grands**

Troyes en Champagne ..... **NOUVEAUTÉ** p 12  
La magie de Nigloland..... p 13

### **Soyez Surpris !**

L'art du vitrail ..... p 14  
Champagne au fil de l'eau ..... **NOUVEAUTÉ** p 15  
Le champagne, de la vigne à la flûte ..... p 16

**Qui sommes-nous ?** ..... p 17  
Le réseau national des destinations départementales..... p 18  
Nos conditions générales de ventes ..... p 19

# Bienvenue dans l'Aube en Champagne... à seulement 1h30 de Paris



## Des accès faciles :

### Axes autoroutiers :

A5 (Paris – Dijon)  
et A26 (Calais-Reims)

### Distances :

Paris-Troyes : 150 km  
Bruxelles-Troyes : 350 km

### Gares :

Troyes, Romilly-sur-Seine,  
Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube et  
Vendevre-Sur-Barse



Retrouvez l'agenda des événements 2017 sur notre site internet :  
[www.aube-champagne.com](http://www.aube-champagne.com) - rubrique agenda

## Faites un break en Champagne !



Consultez nos idées de séjours sur notre site internet dédié :

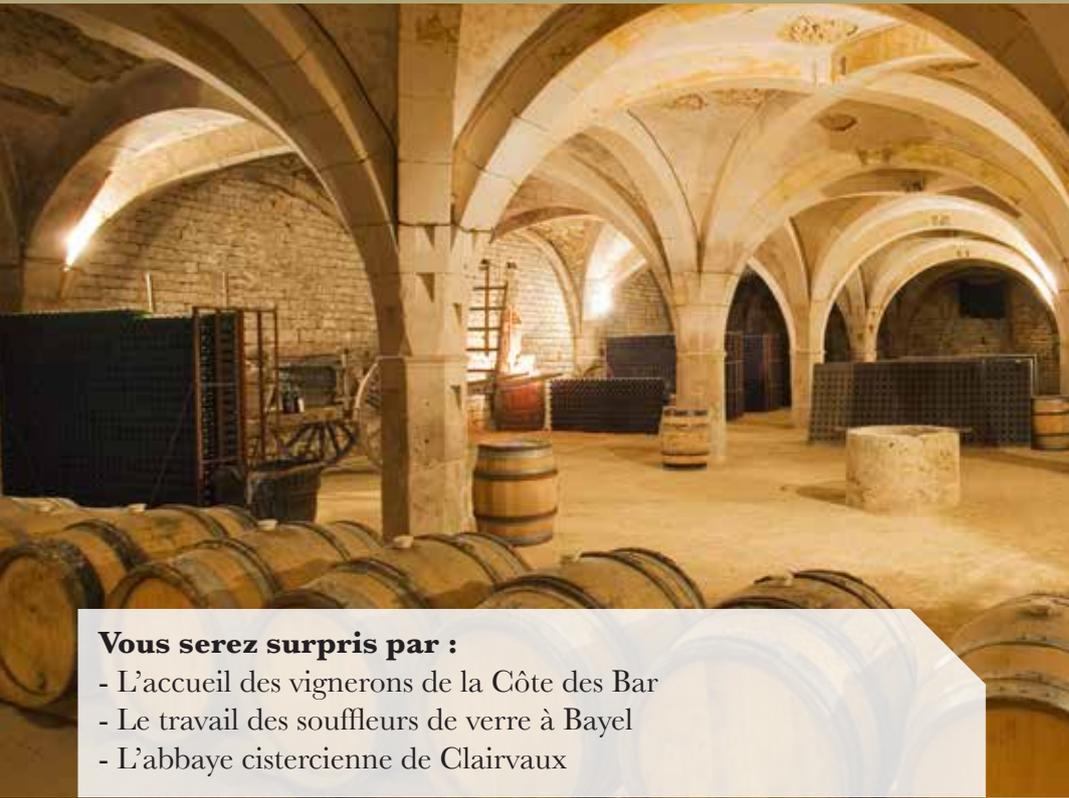
<http://groupes.champagne-breaks.com>

flashez pour retrouver nos offres



Selon **vos besoins**, **vos centres d'intérêt** ou **vos envies** contactez  
Estelle au +33 (0)3 25 42 50 83  
pour des séjours et excursions  
« **Sur mesure** »

# Prestige du champagne et du cristal



## CHAMPAGNE

Dans l'Aube, la Route Touristique du Champagne s'étend de Villenauxe-la-Grande à la Côte des Bar en passant par Montgueux. Le Chardonnay s'épanouit à l'Ouest tandis qu'à l'Est le Pinot Noir règne sur la Côte des Bar. L'Aube en Champagne représente ¼ du vignoble de Champagne et de la production de bouteilles.

### Vous serez surpris par :

- L'accueil des vignerons de la Côte des Bar
- Le travail des souffleurs de verre à Bayel
- L'abbaye cistercienne de Clairvaux

## MATINÉE

Visite commentée du **musée du cristal**, suivie d'une **démonstration de soufflage**, passage à la boutique et dégustation de champagne dans 2 flûtes différentes en cristal de Bayel. Déjeuner au cœur de l'abbaye.

## APRÈS-MIDI

Immersion dans le monde ecclésiastique et carcéral au cœur de l'**abbaye de Clairvaux** et visite d'une **cave de champagne cistercienne**, ancienne dépendance de l'abbaye suivie d'une dégustation de champagne.



« Une très bonne journée à la découverte du cristal de Bayel et du champagne de la Côte des Bar »



## EXCURSION

1 journée

**A partir de 53 €\*  
par personne**

Kilométrage : 31 km

\*prix sur la base d'un groupe de 30 personnes

**Possibilité d'extension pour un séjour  
2 jours**

**A partir de 208 €\* par personne  
Kilométrage : 124km**

\*prix sur la base d'un groupe de 30 personnes

Terminez votre journée par un fabuleux dîner accord mets champagne dans une cave de la Côte des Bar avant une nuit en hôtel 3\*. Le lendemain, découverte en bus du **vignoble champenois**, des cadoles (abris de vignerons en pierres sèches) et visite d'une **cave de champagne** à la découverte du vin préféré de Louis XIV, le **Rosé des Riceys**. Déjeuner du terroir.



# Une journée « patrimoine et jardin »

NOUVEAUTÉ



## **Vous serez surpris par :**

- La volonté de M. Guyot de sauver un chef d'œuvre en péril
- Les jeux en bois du château
- Le jardin potager médiéval

### MATINÉE

Vous serez accueillis au sein du **potager médiéval** avant d'aller explorer le **jardin maraîcher** où vous ferez une halte à l'étal du colporteur. La balade vous emmènera ensuite au travers des différentes techniques de maraîchages biologiques ainsi qu'à la culture des plantes aromatiques, leur séchage et ensachage que vous expérimenterez lors **d'un atelier**.

**Dégustation** de produits bio.

**Déjeuner champenois** dans les écuries du château de Vaux.

### APRÈS-MIDI

**Visite guidée du château de Vaux** datant du XVIII<sup>e</sup> siècle et de ses caves entièrement réaménagées.

Dans celles-ci, une **dégustation de champagne** vous sera proposée, vous pourrez ensuite profiter du magnifique **parc du château** ainsi que des **jeux en bois** et de l'ensemble du domaine (communs, pigeonnier, écuries, chenil)



*« Visites très intéressantes,  
nous avons adoré les jeux en bois  
du château »*

### EXCURSION

1 journée

**A partir de 45 €\*  
par personne**

Kilométrage : 2 km

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



NOUVEAUTÉ

## GASTRONOMIE

Côté culinaire, l'Aube a tous les atouts pour réjouir gourmets et gourmands : la fameuse choucroute de Brienne-le-Château, la célèbre andouillette de Troyes, le savoureux fromage de Chaource. Le champagne relève à merveille les plats de la cuisine de l'Aube. Au champagne, s'ajoutent le délicat rosé des Riceys, vin préféré de Louis XIV, ou le pétillant cidre bouché du pays d'Othe. Et pour finir un marc de champagne ou une liqueur de prunelle...

### Vous serez surpris par :

- Le vin rare qu'est le rosé des Riceys
- Le délicieux fromage de Chaource
- Le petit train qui se faufile au milieu des pommiers

## MATINÉE

Au cœur du **Pays d'Othe**, découvrez tout de la **pomme** de façon pédagogique : film, exposition, balade en **petit train** et passage en boutique. Jus de pomme pour les petits et **cidre** pour les grands.

Vous découvrirez ensuite une **champignonnière**, sa production ainsi que leurs produits cuisinés comme la fondue de champignons au chaource. **Dégustation** de produits. Déjeuner du terroir.

## APRÈS-MIDI

Visite d'une **fromagerie** à la découverte du fromage de chaource, fabrication artisanale (moulage à la louche) et d'autres spécialités : Délice de Mussy, Lys de Champagne-Ardenne... puis d'une cave de champagne des Riceys à la découverte du vin préféré de Louis XIV, le **Rosé des Riceys**.



« Le Pays d'Othe est une jolie découverte en Champagne. L'immersion dans le monde de la pomme et du cidre en petit train, une excellente initiative. »

## EXCURSION

1 journée

A partir de 49 €\*  
par personne

Kilométrage : 55 km

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



# Sur les traces de Pierre-Auguste Renoir

NOUVEAUTÉ

## GRANDS HOMMES

L'Aube en champagne vous présente ses artistes locaux... peintres, maîtres verriers, photographes, potiers... mais également ses hommes célèbres : Hugues de Payns, à l'origine de l'ordre des Templiers ; Saint-Bernard qui fonda l'abbaye de Clairvaux, Napoléon à Brienne-le-Château, Camille Claudel à Nogent-sur-Seine ou encore le grand maître de l'impressionnisme Pierre-Auguste Renoir qui vécut dans le village d'Essoyes quelques unes des plus belles années de sa vie.

### Vous serez surpris par :

- Essoyes, village cher au peintre Renoir
- Le jardin de l'atelier du peintre
- Les champagnes de Renoir

## MATINÉE

La journée débute par une **promenade à Troyes**, sur les pas du célèbre peintre impressionniste Pierre-Auguste Renoir à travers le décor urbain de la ville au XIX<sup>ème</sup> siècle. « Renoir allait se promener dans Troyes. Il en adorait les vieilles maisons et aimait se rincer les yeux sur les sculptures de ses églises » (Jean Renoir).

Vous visiterez ensuite l'exposition dédiée aux oeuvres du peintre sur le thème des femmes au **musée d'Art Moderne de Troyes**. Déjeuner du terroir.

## APRÈS-MIDI

Direction le village **d'Essoyes** qui rend hommage à un de ses plus célèbres résidents : le peintre **Renoir**. Du centre «Du Côté des Renoir » au cimetière où sont enterrés le peintre et sa famille en passant par la maison de famille et l'atelier, vous marchez dans les pas de l'artiste. Avant de repartir, dégustez un **des champagnes de Renoir !**

« Je comprends maintenant pourquoi Renoir aimait tant le village d'Essoyes ! »

## EXCURSION

1 journée

Validité : de mai à septembre

**A partir de 49 €\*  
par personne**

Kilométrage : 56 km

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



# Château et musée Camille Claudel, aux portes de Paris

NOUVEAUTÉ

## **Vous serez surpris par :**

- L'œuvre de Camille Claudel
- La ville de Nogent-sur-Seine
- Les intérieurs du château de la Motte Tilly

### **MATINÉE**

Remontez le temps jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle dans les couloirs du **château de la Motte Tilly** entièrement meublé et son parc de 60 hectares labellisé « jardin remarquable ». Déjeuner dans le centre historique de Nogent-sur-Seine.

### **APRÈS-MIDI**

Comprendre dans quel contexte artistique **Camille Claudel** s'est formée, a évolué, a dû s'affirmer, c'est l'enjeu de cette visite du **premier musée Camille Claudel au monde**, à Nogent-sur-Seine, ville où l'artiste, adolescente, rencontre, en 1874, le sculpteur Alfred Boucher.



*« Quel bonheur de découvrir les œuvres de Camille Claudel, une grande artiste ! »*

### **EXCURSION**

1 journée

Validité : ouverture du musée printemps 2017

**A partir de 42 €\*  
par personne**

Kilométrage : 6 km

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



## Vous serez surpris par :

- L'accueil par des templiers à la commanderie d'Avalleur
- Le menu médiéval
- Les récits de votre guide accompagnateur

### MATINÉE

Vous commencez la journée au **musée Hugues de Payns**, qui retrace la vie du fondateur et premier maître de l'Ordre du Temple né vers 1070, puis serez accompagnés par un guide qui vous racontera **l'histoire des Templiers** avant de savourer votre **menu médiéval**.

### APRÈS-MIDI

Vous serez accueillis à la **commanderie templière d'Avalleur** par des templiers, et terminerez la journée par une **dégustation de champagne** au cœur de la **chapelle**.

### EXCURSION

1 journée

**A partir de 50 €\***

par personne

Kilométrage : 56 km

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



*« Une journée très enrichissante !  
Nous avons vraiment  
tout apprécié ! »*

Circuit de la route européenne  
des Templiers

[www.templarsroute.eu](http://www.templarsroute.eu)

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ POUR CE PROGRAMME :

VOYAGES COLLARD  
17, PLACE DES MARIYRS - BP 125 - 10104  
ROMILLY-SUR-SEINE  
Tel. : 03 25 24 06 64  
servicegroupes@groupe-collard.fr  
www.groupe-collard.fr



# L'Aube, terre d'énergie d'hier à aujourd'hui

NOUVEAUTÉ

## NATURE

Envie de découvrir l'Aube autrement ? De multiples activités s'offrent à vous : 24 boucles vélo, deux voies vertes et 51 circuits de petite randonnée pédestre, pêche, baignades, activités nautiques, découvertes ornithologiques, visites d'églises en pans de bois et bien d'autres surprises...

### Vous serez surpris par :

- L'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)
- Le moulin de Dosches et ses jardins médiévaux
- La visite du centre d'information du public de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

## MATINÉE

Visite du centre d'information au public de la **centrale nucléaire** de Nogent-sur-Seine, accessible à tous publics. Vous découvrirez ses espaces interactifs et les secrets de fonctionnement de la centrale. Déjeuner du terroir.

## APRÈS-MIDI

Suivez les étapes de la production de la farine au **moulin de Dosches**, un moulin à vent traditionnel champenois semblable aux moulins qui existaient au XVIII<sup>ème</sup> siècle ! Laissez-vous surprendre par une visite de **l'ANDRA**, le centre de stockage de déchets radioactifs de l'Aube.

### Possibilité d'extension pour un séjour

En journée ou 1/2 journée

Visite d'une **chaufferie bois-paille**, installation biomasse bi-énergie ou visite d'une **station d'épuration**.



« Nous avons appris beaucoup de choses, et spécialement apprécié la visite du moulin à vent »

## EXCURSION

1 journée

**A partir de 36 €\*  
par personne**

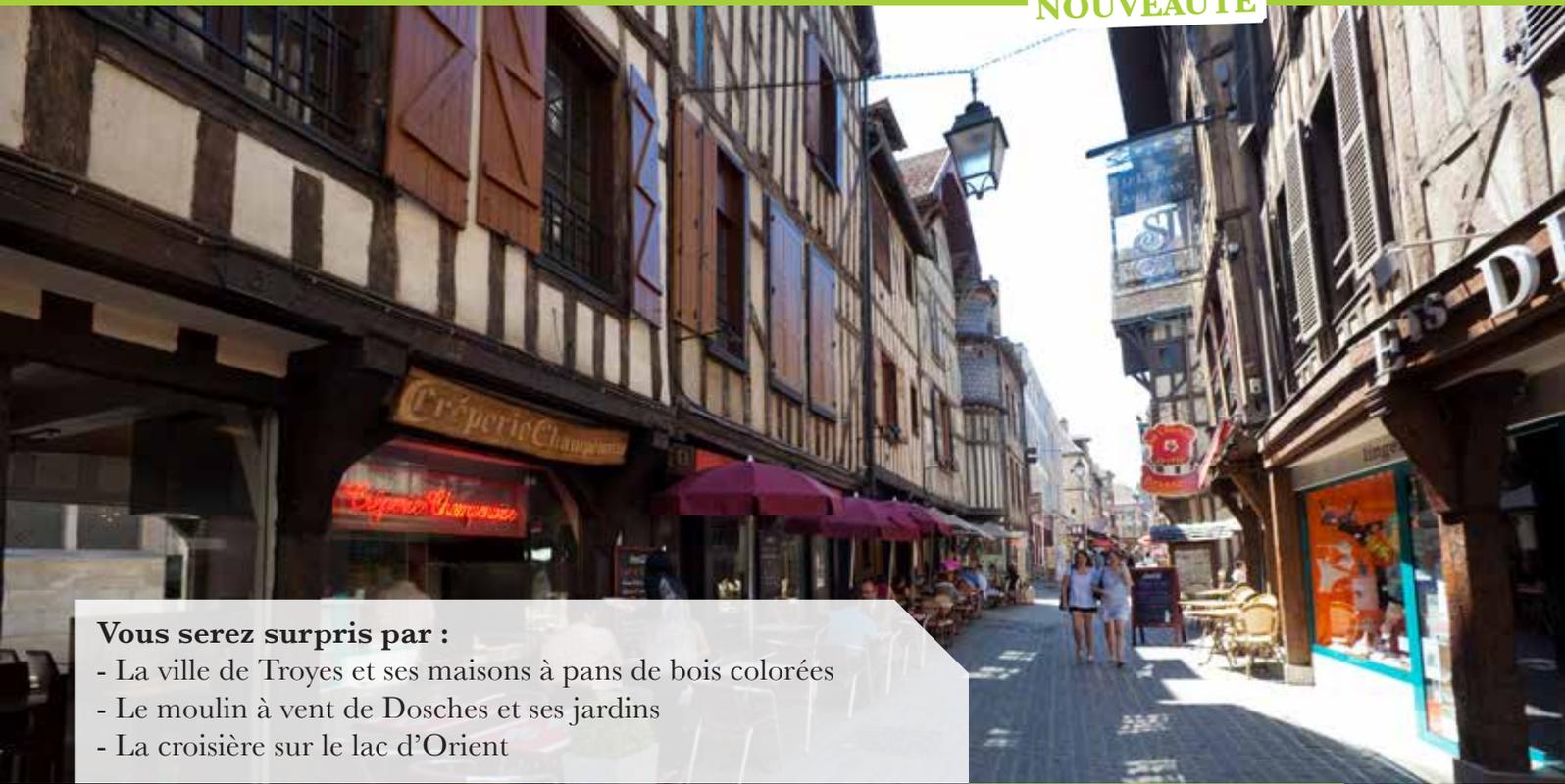
Kilométrage : 117 km

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



# Des pans de bois au moulin à vent

NOUVEAUTÉ



## Vous serez surpris par :

- La ville de Troyes et ses maisons à pans de bois colorées
- Le moulin à vent de Dosches et ses jardins
- La croisière sur le lac d'Orient

### MATINÉE

La ville de **Troyes**, sa cathédrale et ses maisons à pans de bois colorées vous invitent à la flânerie. Pénétrez dans l'imposante cathédrale aux vitraux multicolores. **Déjeuner au bord du lac d'Orient.**

### APRÈS-MIDI

Découvrez le parc naturel régional de la forêt d'Orient lors d'une **croisière commentée** avant de pénétrer dans un **moulin à vent** sur pivot pour y découvrir la fabrication de la farine et prolongez votre visite par une promenade dans les jardins médiévaux et la grange à dîme du XV<sup>ème</sup> siècle.



« Quel bonheur de profiter de la quiétude et des paysages de la forêt d'Orient ! »

### EXCURSION

1 journée

**A partir de 54 €\*  
par personne**

Kilométrage : 44 km

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes

### Possibilité d'extension pour un séjour

En journée ou 1/2 journée

Traversée du lac de la forêt d'Orient, en canoë, déjeuner (possibilité de pique-nique) sur une presqu'île et retour par la forêt immergée.



# Troyes en Champagne

NOUVEAUTÉ

## TROYES EN CHAMPAGNE

Capitale historique de la Champagne, Troyes invite le visiteur à se perdre dans son dédale de ruelles pavées bordées de maisons en pans de bois parés de riches couleurs. Au fil des rues, Troyes déroule sa fabuleuse histoire, celle du XVI<sup>ème</sup> siècle, siècle d'or de la création artistique.

### Vous serez surpris par :

- La chasse au trésor pour découvrir Troyes
- La distillerie du Cellier Saint-Pierre
- La collection de 11 000 outils de la MOPO

### MATINÉE

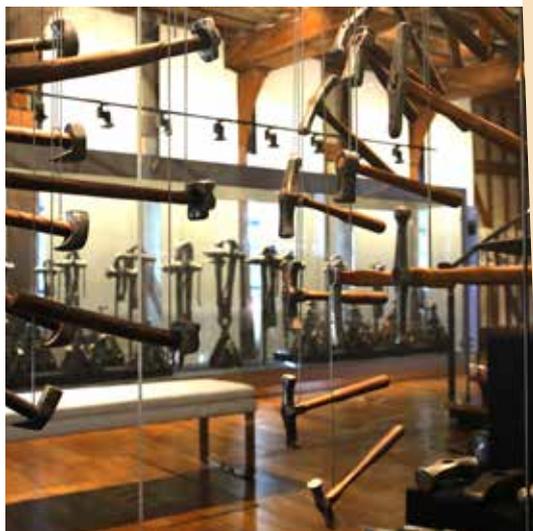
Sillonnez la ville de **Troyes** en famille de manière ludique à travers une chasse aux trésors adaptée aux enfants de 4 à 12 ans avant de découvrir la  **cité du vitrail**.  
Déjeuner du terroir.

### APRÈS-MIDI

Parcourez la collection unique de 11 000 outils de la **Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière** puis, au pied de la cathédrale, découvrez la distillation de la Prunelle de Troyes avant de la déguster au **Cellier Saint-Pierre**.



« Nous n'imaginions pas à quel point la ville est dépayssante. Nous avons fait un bon en arrière dans le temps, à l'époque des foires de Champagne ! »



## EXCURSION

1 journée

**A partir de 44 €\*  
par personne**

Kilométrage : tout le programme est basé à Troyes

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes

### Possibilité d'extension pour un séjour

En ½ journée

Animation dansante avec l'orchestre « Bertrand Mignard » (du musette aux années 80) dans une véritable guinguette de 1924 sous ses tonnelles d'antan et petite collation : part de tarte et boisson.



# La magie de Nigloland

## LUDIQUE

En groupe ou en famille, venez vous amuser en pratiquant géocaching, chasse aux trésors, jeux de pistes... et ne manquez pas le parc d'attractions Nigloland, qui ravira petits et grands. Magnifiquement fleuri, proposant des attractions pour tous les âges, ce parc est conçu pour le bien-être de la famille.



### Vous serez surpris par :

- Nigloland, un parc familial et convivial
- L'hôtel des Pirates pour se plonger dans l'univers des corsaires
- L'accueil privilégié avec une coupe de champagne

## JOUR 1

**Accueil au champagne** pour une soirée dans un hôtel\*\*\*\* d'exception au décor de pirates. Dîner sous forme de buffets gastronomiques à discrétion, boissons incluses et nuit sur place.

## JOUR 2

Journée et déjeuner au parc d'attractions Nigloland. **Plongez dans 4 univers époustoufflants et retrouvez 39 attractions et spectacles** pour petits et grands ainsi que 8 restaurants à thèmes.



*« Une excellente journée à Nigloland, un parc où les petits et les grands de tout âge trouvent leur bonheur. On apprécie aussi la proximité avec les lacs de la forêt d'Orient et le vignoble de Champagne. »*

#### VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ POUR CE PROGRAMME :

PARC D'ATTRACTIONS NIGLOLAND  
RN19 - 10200 DOLANCOURT  
Tel. : 03 25 27 94 52  
commercial@nigloland.fr  
www.nigloland.fr

## SÉJOUR

2 jours  
d'avril à novembre

**A partir de 139 €\*  
par personne**

**A partir de 99 €\*  
par personne**

Séjour gratuit pour les enfants  
de moins d'1 mètre

Kilométrage : tout le pro-  
gramme est basé à Nigloland

\* prix sur la base de 20 personnes minimum  
\*\* pour un enfant jusqu'à 12 ans



# L'art du vitrail



## SOYEZ SURPRIS

L'Aube en Champagne vous propose aussi des activités créatives ou insolites, comme la participation aux vendanges, un pique-nique dans les vignes, un déjeuner à bord d'un bus, la rencontre d'artistes, la découverte de maisons et d'églises à pans de bois, de vitraux contemporains...

### Vous serez surpris par :

- L'atelier de vitrail
- Les 1500 m<sup>2</sup> de vitraux de la cathédrale de Troyes
- La cité du vitrail

## MATINÉE

Vous débuterez la journée en participant à **un atelier animé** par Flavie Vincent Petit, conservateur-restaurateur de verre et vitrail. Après une promenade dans la ville, à l'architecture de type médiévale, vous savourerez un déjeuner du terroir.

## APRÈS-MIDI

Vous découvrirez **Troyes** sur la thématique des « chefs d'œuvres de l'école troyenne du vitrail et de la sculpture » ainsi que la **cité du vitrail** : une invitation à découvrir l'Aube en Champagne, capitale européenne du vitrail, 10 siècles de vitrail à hauteur de regard...

## EXCURSION

1 journée

**A partir de 41 €\***

par personne

Kilométrage : tout le programme est basé à Troyes

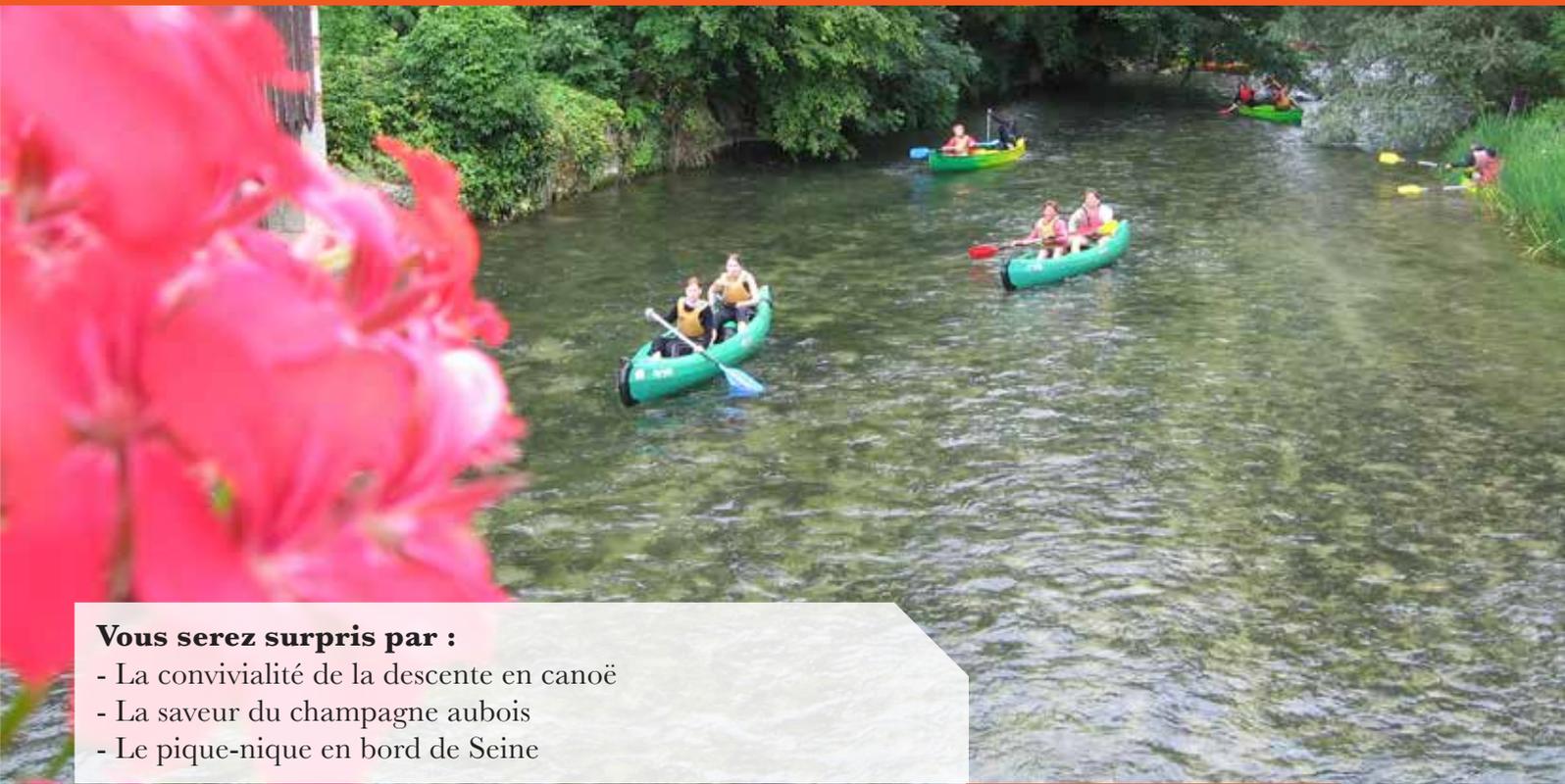
\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



« Une très belle journée à la découverte des vitraux de l'Aube en Champagne. »



# Champagne au fil de l'eau



## **Vous serez surpris par :**

- La convivialité de la descente en canoë
- La saveur du champagne aubois
- Le pique-nique en bord de Seine

### **MATINÉE**

Après une visite de **cave de champagne** durant laquelle vous serez initiés aux secrets du Roi des vins, une **dégustation de champagne** s'imposera avant de **pique-niquer en bord de Seine**.

### **APRÈS-MIDI**

**Balade en canoë** sur la Haute-Seine aux eaux limpides qui serpente gentiment dans le vignoble barséquanais ; plus amusante que technique, plus douce que tumultueuse, la Seine vous offre un dépaysement total tandis que martins pêcheurs, hérons cendrés et cincles vous surveillent discrètement.



*« Une journée forte agréable,  
détente garantie entre champagne  
et balade sur la Seine »*

### **EXCURSION**

1 journée

validité : d'avril à novembre

**A partir de 52 €\*  
par personne**

Kilométrage : 8 km

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



# Le champagne, de la vigne à la flûte



## **Vous serez surpris par :**

- Les saveurs du champagne de la Côte des Bar
- La visite du vignoble
- L'ambiance bucolique du pique-nique dans les vignes

## **MATINÉE**

Vous visiterez les installations de la **cave de champagne** (visite guidée des pressoirs, des cuveries, des celliers...) et saisissez toutes les subtilités des étapes de la champagnisation avant de déguster le champagne, puis prenez part à un savoureux **pique-nique** devant un panorama verdoyant.

## **APRÈS-MIDI**

**Une promenade dans les vignes** vous permettra de vous familiariser avec le travail de la vigne, la première dégustation sur le 2<sup>nd</sup> domaine aura lieu à la source ! A l'issue de la promenade, dégustation de 2 autres flûtes de champagne de la gamme, accompagnées de biscuits salés, dans différents lieux du domaine avec visite des installations : pressoir & cuverie.



*« Ici, c'est le vigneron qui explique son produit, ses assemblages. Un vrai bonheur de pouvoir découvrir toutes les subtilités dans les bulles. »*

## **EXCURSION**

1 journée

**A partir de 71 €\***

par personne

Kilométrage : 12 km

\* prix sur la base d'un groupe de 30 personnes



# Qui sommes-nous ?

Tous les séjours proposés sont conçus et qualifiés par le Comité Départemental du Tourisme de l'Aube et commercialisés par 8 agences de voyages aubois qui ont été sélectionnées pour leur qualité de service. Votre demande sera donc transmise à toutes ces agences qui vous proposeront **leur meilleure offre**. Chaque dossier fait l'objet d'un **suivi qualité** selon la norme **ISO 20121**, pour l'organisation de séjours responsables.

## Liste de nos agences réceptives partenaires

**Champagne**



**CHAMPAGNE TRAVEL**

1 bis, rue Cardinal Ancher - 10000 TROYES  
(N° Immatriculation : IM010100001)



**GLOB'TOUR VOYAGES SELECTOUR**

17, boulevard du 14 juillet - BP 271 - 10008 TROYES Cedex  
(N° Immatriculation IM 010100007)



**LES ESCAPADES DE CÉLINE**

1, voie Bassole - 10270 BOURANTON  
(N° Immatriculation IM010120005)

Martine Roussel  
*Voyages*



**MARTINE ROUSSEL VOYAGES**

2 rue Aristide Briand - BP 196 - 10006 TROYES CEDEX  
(N° Immatriculation IM010120009)



**TNP - TOURISME NATURE ET PATRIMOINE**

5 route de Géraudot - 10220 ROUILLY SACEY  
(N° Immatriculation IM010110006)



**TRANSGALLIA VOYAGES**

12 rue l'Orme de la Croix - 10600 LA CHAPELLE ST LUC  
(N° Immatriculation IM010110004)



**VOYAGES COLLARD**

17, place des Martyrs - BP 125 - 10104 ROMILLY-SUR-SEINE  
(N° immatriculation IM010100004)

Et aussi...



**NIGLOLAND PARC ET HÔTEL**

10200 DOLANCOURT  
(N° Immatriculation IM010110001)

## Nos services pour vous simplifier l'organisation de vos séjours :

- Les réservations de vos déjeuners et dîners dans des établissements sélectionnés, hôtels de catégories 2,3 et 4 étoiles
- La réservation d'un autocar (devis personnalisé sur demande)
- Des visites privatives dans des sites prestigieux
- Des visites thématiques (tourisme vert, stages œnologiques, cours de cuisine...)
- Un suivi personnalisé de votre dossier
- Une grande réactivité vous garantissant des réponses rapides



# Conditions générales de vente

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraignantes figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Les conditions générales de vente s'applique à l'ensemble des agences réceptives partenaires de l'Aube en Champagne Tourisme.

## Extrait du Code du Tourisme.

### Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

### Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

### Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

### Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

### Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
  - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et nu-

méros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

### Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

### Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

### Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
  - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;
- un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

### Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable avant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

### Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

# RESTEZ EN CONTACT AVEC LE RESEAU



Pour répondre à toutes vos demandes de séjours et excursions en France, nos conseillers Destination Groupes, présents dans 48 Agences de Réservation Touristiques implantées au cœur des destinations, vous proposent une large gamme d'hébergements, visites, spectacles, et autres expériences des plus classiques aux plus insolites. Ambassadeurs de leurs territoires, à la fois passionnés et professionnels reconnus depuis plus de 30 ans, ils sauront vous proposer des solutions sur-mesure pour tous vos projets. À travers des valeurs et engagements partagés tels que la proximité et l'expertise, nos équipes deviendront de véritables accélérateurs de réussite pour vos voyages en groupes. N'hésitez pas à les contacter !

## ALSACE - LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE

### 10 AUBE

Tél : 03 25 42 50 83  
www.aube-champagne.com  
estelle.mazard@aube-champagne.com

### 52 HAUTE-MARNE

Tél : 03 25 30 31 90  
www.tourisme-hautemarne.com  
groupes@tourisme-hautemarne.com

### 57 MOSELLE

Tél : 03 87 37 57 67 / 58 81  
www.moselle-tourisme.com  
groupes@moselle-tourisme.com

## AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES

### 16 CHARENTE

Tél : 05 45 69 40 49  
www.lacharente.com  
g.lalande@lacharente.com

### 19 CORREZE

Tél : 05 55 29 58 67  
www.tourismecorreze.com  
pbreuil@correze.fr

### 24 DORDOGNE

Tél : 05 53 35 50 33  
www.perigord-reservation.com  
groupes@tourismeperigord.com

### 79 DEUX-SEVRES

Tél : 05 49 77 87 79  
www.tourisme-deux-sevres.com  
smatrat@ad79.fr

### 87 HAUTE-VIENNE

Tél : 05 55 79 72 45  
www.tourisme-hautevienne.com  
reservationtourisme@cdt87.com

## AUVERGNE RHONE-ALPES

### 03 ALLIER

Tél : 04 70 46 81 63  
www.allier-auvergne-tourisme.com  
c.burdet@allier-tourisme.net

### 42 LOIRE

Tél : 04 77 59 96 70  
www.reservation.loiretourisme.com  
agencereservation@loiretourisme.com

### 43 HAUTE-LOIRE

Tél : 04 71 07 41 65  
www.auvergnevacances.com  
groupes@auvergnevacances.com

## BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

### 25 DOUBS

Tél : 03 81 21 29 77  
www.doubs.travel/groupes  
jean-david.garretou@doubs.com

### 89 YONNE

Tél : 03 86 72 92 10  
www.tourisme-yonne.com  
groupes@tourisme-yonne.com

### 90 TERRITOIRE DE BELFORT

Tél : 03 84 55 90 84  
www.belfort-tourisme.com  
groupes@belfort-tourisme.com

## BRETAGNE

### 22 COTES D'ARMOR

Tél : 02 96 62 72 23  
www.cotesdarmor.com  
groupes.cotesdarmor@cad22.com

### 29 FINISTERE

Tél : 02 98 76 24 77  
www.finisteretourisme.com  
rafael.leborgne@finisteretourisme.com

### 35 HAUTE BRETAGNE - ILLE-ET-VILAINE

Tél : 02 99 78 50 30  
www.bretagne35.com  
t.guerin@bretagne35.com

### 56 MORBIHAN

Tél : 02 97 54 46 14  
www.morbihan.com  
tourisme@morbihan.com

## CENTRE - VAL DE LOIRE

### 18 BERRY - CHER

Tél : 02 48 48 00 18  
www.berryprovince.com  
nathalie.roger@ad21.fr

### 28 EURE-ET-LOIR

Tél : 02 37 84 01 02  
www.tourisme28.com  
maxime.darras@tourisme28.com

### 36 BERRY - INDRE

Tél : 02 54 07 36 56  
www.berryprovince.com  
acomune@berry.fr

### 37 INDRE-ET-LOIRE

Tél : 02 47 27 27 32  
www.valdeloire-tourisme.fr  
groupes@valdeloire-tourisme.fr

### 45 LOIRET

Tél : 02 38 62 97 34  
www.reservation-loiret.com  
groupes@reservation-loiret.com

## ILE-DE-FRANCE

### 77 SEINE-ET-MARNE

Tél : 01 60 39 60 45  
www.tourisme77.fr  
puente@tourisme77.fr

### 92 HAUTS-DE-SEINE

Tél : 01 46 93 03 01  
www.tourisme92.com  
reservation@tourisme92.com

### 93 SEINE-SAINT-DENIS

Tél : 01 49 15 98 98  
www.tourisme93.com  
groupes@tourisme93.com

### 94 VAL DE MARNE

Tél : 01 55 09 30 73  
www.tourisme-valdemarne.com  
resa@tourisme-valdemarne.com

### 95 VAL D'OISE

Tél : 01 30 73 39 18  
www.valdoise-tourisme.com  
l.demontoux@valdoise-tourisme.com

## LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI PYRENEES

### 09 ARIEGE

Tél : 05 61 02 30 72  
www.ariegepyrenees.com  
groupes@ariegepyrenees.com

### 30 GARD

Tél : 04 66 36 98 13  
www.tourismegard.com  
reservation@tourismegard.com

### 48 LOZERE

Tél : 04 66 65 71 91  
www.lozere-resa.com  
s.layrol@lozere-resa.com

### 65 HAUTES-PYRENEES

Tél : 05 62 56 70 01  
www.tourisme-hautes-pyrenees.com  
laboutique.groupe@dha-py.fr

### 81 TARN

Tél : 05 63 77 32 30  
www.tourisme-tarn.com  
groupes@tourisme-tarn.com

### 82 TARN-ET-GARONNE

Tél : 05 63 21 79 65  
www.tourisme-tarnetgaronne.com  
armelle.giudicelli@tourisme82.com

## NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

### 02 AISNE

Tél : 03 23 27 76 80  
www.evasion-aisne.com  
reservation@aisne-tourisme.com

### 59 NORD

Tél : 03 20 57 52 79  
www.tourisme-nord.fr  
resagroupes@cdt-nord.fr

### 60 OISE

Tél : 03 64 60 60 01  
www.oisetourisme.com  
reservation@oisetourisme.com

### 62 PAS-DE-CALAIS

Tél : 03 21 10 34 40  
www.pas-de-calais-tourisme.com  
groupes@pas-de-calais.com

### 80 SOMME

Tél : 03 22 71 22 74  
www.somme-tourisme.com  
groupes@somme-tourisme.com

## NORMANDIE

### 27 EURE

Tél : 02 32 62 84 49  
www.eure-tourisme.fr  
groupes@eure-tourisme.fr

### 61 ORNE

Tél : 02 51 72 95 06  
www.escaporne.fr  
groupes@cg61.fr

## PAYS DE LA LOIRE

### 44 LOIRE-ATLANTIQUE

Tél : 02 51 72 95 32  
www.ohlaloireatlantique.com  
resa@loireatlantique-  
developpement.fr

### 53 MAYENNE

Tél : 02 51 72 95 32  
www.mayenne-tourisme.com  
reservation@mayenne-tourisme.com

### 72 SARTHE

Tél : 02 72 88 18 75  
www.tourisme-en-sarthe.com  
reservation@sarthe-  
developpement.com

## PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

### 05 HAUTES-ALPES

Tél : 04 92 53 22 03  
www.hautes-alpes-seminaires.fr  
isabelle.nicolas@hautes-alpes.net

## ILE DE LA REUNION

### 974 ILE DE LA REUNION

Tél : 02.62.90.78.89  
www.resa.reunion.fr  
conception@reunion.fr

## RÉSEAU NATIONAL DES DESTINATIONS DÉPARTEMENTALES

E-mail : groupes@Rn2d.net

www.destination-groupes.net

Le numéro d'immatriculation, le nom de l'assureur et du garant de chaque Agence de Réservation Touristique sont mentionnés dans les brochures départementales.





*Au plaisir de vous accueillir dans l'Aube en Champagne...*

**A U B E**  
#soyezsurpris **OUI**  
MAIS EN CHAMPAGNE

**Votre interlocuteur privilégié :**

**Estelle MAZARD**

*Chargée de clientèle*

Tél : +33(0)3 25 42 50 83

estelle.mazard@aube-champagne.com

**Plus d'informations sur**

**<http://groupes.champagne-breaks.com>**

